

Récapitulatif des questions/réponses

Fourniture, installation et maintenance d'équipements numériques et de solutions audiovisuelles et interactives intégrées à usages pédagogiques, collaboratifs et administratifs, de solutions d'affichage dynamique et d'équipements éducatifs innovants pour le développement d'apprentissages interdisciplinaires dans le cadre de la Centrale d'Achat du Syndicat (4 lots)

Marchés n° CA-VONUM-2026-02 à n° CA-VONUM-2026-05

Date limite de remise des candidatures : **15 septembre 2026 à 12:00:00**

Date limite pour les demandes de renseignements complémentaires : **05 septembre 2026**

POUR RAPPEL :

toute demande de compléments d'informations doit être formulée sur le profil acheteur Maximilien. Toute question envoyée par courrier, même en RAR, ne sera pas traitée.

Série de questions n° 1 du 27 juillet 2026 :

- 1 Concernant les lignes de prix RECON-5 et RECON-6 intitulées « Amélioration des composants d'un PC fixe / Portable », le niveau d'attente n'est pas détaillé. Pourriez-vous préciser ce que recouvre exactement le terme « amélioration » ? S'agit-il uniquement de la fourniture de composants matériels types (ex : ajout d'une barrette de RAM de 8 Go, remplacement par un SSD de 512 Go) ? Ou cette ligne inclut la prestation de service (main-d'œuvre pour le montage, l'installation et les tests) ?
- 2 Le règlement de la consultation impose une limite stricte de 60 pages pour le mémoire technique, qui doit inclure le détail des produits, les fiches techniques et la justification des choix du candidat. Cependant, le Lot 1 comporte près de 650 références. Matériellement, il est impossible de fournir le niveau de détail exigé (justifications + fiches techniques) pour chaque ligne du bordereau tout en respectant ce plafond de 60 pages. Au vu de ce volume, pourriez-vous nous indiquer avec précision les informations que vous attendez prioritairement dans ces 60 pages ? Alternativement, serait-il possible de revoir à la hausse cette limite de pages pour le Lot 1 ou de nous autoriser à fournir les fiches techniques constructeurs dans un document annexe qui ne sera pas décompté de la limite des 60 pages ?

Réponses :

1 - Les améliorations ne peuvent concerner que les améliorations matérielles (processeur, RAM, disque...), le montage faisant intégralement partie du produit. Il ne s'agit pas d'acheter, dans cet article, différents composants et de les faire assembler, mais d'acheter un produit complet. Il ne peut y avoir de tests facturés car le matériel vendu reconditionné bénéficie des garanties telles que décrites dans le CCTP.

2 - Le Règlement de la consultation précise, en son article « 5.1 Contenu des offres sous forme dématérialisée », page 9, que le mémoire technique est limité à 60 pages HORS annexes et fiches techniques. Ces dernières ne sont donc pas concernées par la limitation de pages. Ainsi, le pouvoir adjudicateur maintient sa limitation du mémoire technique à 60 pages pour tous les lots.